

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du lundi 16 décembre 2024 à 18 heures 00**

Le **SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX HUIT HEURES**, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée le neuf décembre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO.

		Nombre	
Date de convocation du CCAS :	09/12/2024	- en exercice	09
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	09/12/2024	- présents	07
		- votants	07

Etaients présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents
Eric SCARANO	x				Marie-Dominique TALBOT	x			
Aude DE CASTET	x				Marie-José VILELA			x	
Martine PAUMET	x				Brigitte LEFEBVRE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Madeleine DUJARDIN			x	
Antoine DUBUC	x								

Secrétaire de séance : Mme Martine PAUMET

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Le compte-rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Attribution bons de chauffage
2. Décision modificative budgétaire n° 1
3. Travaux 2025
4. Actions 2025
5. Questions diverses

2024-12-01 Attribution bons de chauffage

En fonction de l'examen des dossiers de demande d'aide au chauffage par les membres du Centre Communal d'Aide Sociale, 25 dossiers ont été déposés, 13 ont été retenus, 11 ont été refusés et 1 a été mis en suspens.

Conformément à la délibération 2021-11-01 du 3 novembre 2021, cette aide d'un montant de 100 € sera versée en fonction d'une liste validée par Monsieur le Président et transmise au Centre des Finances Publiques de Fécamp.

2024-12-02 Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le Président rappelle que lors de l'affectation de résultat, le besoin de financement était de 9 454.58 €. Il est possible de l'arrondir mais il est plus judicieux de ne pas le faire. Ainsi, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
2138 (21) : Autres constructions	-0.42 €	1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés	-0.42 €
TOTAL	-0.42 €	TOTAL	-0.42 €

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-0.07 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	-0.07 €
TOTAL	-0.07 €	TOTAL	-0.07 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

2024-12-03 Travaux 2025

Monsieur le Président demande l'autorisation de rénover le logement situé 8 Impasse du Château, appartement occupé actuellement par un locataire.

Après échange, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- Rénover la maison située 8 impasse du Château
- Proposer une maison de remplacement
- Solliciter des devis

2024-12-04 Actions 2025

Monsieur le Président propose les actions pour l'année 2025 :

1 – Sortie des anciens

Monsieur le Président demande aux membres de réfléchir pour une sortie d'une journée avec un budget identique à celle de 2023.

2 – Reconduction des bons de chauffage

3 – Bons d'achat

Monsieur le Président précise que 164 bons ont été distribués en 2024 au profit des commerçants de la commune.

Pour 2025, cette œuvre sociale sera en fonction de la trésorerie du CCAS.

4 – Action jeunesse

- Monsieur le Président souhaite récompenser le travail des jeunes et propose un bon d'achat de 50 € aux jeunes diplômés. Il sera remis lors d'une cérémonie.
Il est précisé qu'il existe une association SMLH (société des membres de la Légion d'Honneur) permettant de valoriser leur investissement.
Monsieur le Président ajoute qu'il serait intéressant de diffuser un documentaire ou un film ayant pour thématique le harcèlement...
- Monsieur le Président ajoute qu'un cadeau de bienvenue sera remis aux nouveaux nés.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à remettre :

- un bon d'achat de 50 € aux jeunes diplômés quelque soit le niveau scolaire,
- un cadeau de bienvenue aux nouveaux nés.

Questions diverses



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le secrétaire de séance,


Martine PAUMET

Le Maire,


Eric SCARANO